



Tous coureurs et dirigeants participants aux épreuves cyclistes en Ile de France s'engagent à :

- 1 Respecter le code de la route.
- 2 Respecter les automobilistes (pas d'insulte, pas de coup sur les voitures...).
- 3 Respecter les riverains (ne pas stationner n'importe où...devant les propriétés).
- 4 Se changer décentement à l'abri de tous les regards.
- 5 Respecter les commissaires, arbitres, signaleurs, et autres bénévoles de l'organisation.
- 6 Ne jeter aucun déchet sur la voie public (sauf zone « déchets » prévue par l'organisateur).
- 7 Ne pas repartir en contre sens de la course (si une autre course est en cours).
- 8 Dégager la voie (route) rapidement après l'arrivée de la course.
- 9 Le coureur doublé doit respecter les consignes des commissaires.
- 10 Le coureur doublé ne doit pas participer à l'avancée des échappés ou du peloton.
- 11 Le coureur doublé ne doit pas participer au sprint de la course.
- 12 Respecter le bon déroulement des autres épreuves.
- 13 Ne pas passer sur la ligne d'arrivée avec son dossard lors de l'échauffement.
- 14 Pas de justice soit même, respect des coureurs entre eux, avant, pendant et après la course (injures, comportement dangereux, violences).
- 15 Les coureurs, accompagnants, dirigeants doivent se tenir aux décisions des commissaires, eux seuls responsables des faits de course, des classements, autres...

Tout coureur ne respectant pas les articles mentionnés ci-dessus pourra être déclassé et la commission régionale pourrait être amenée à mettre une sanction allant du déclassement à la suspension.

Tout dirigeant ou accompagnant ne respectant pas les articles mentionnés ci-dessus pourra être sanctionné (sanction, soit personnel, soit de club).

Nom du coureur :

Date :

Signature